





Madame, Monsieur,

Votre enfant est affecté dans notre établissement pour la rentrée 2019. Son inscription ou sa ré-inscription se fera de la manière suivante :

- à partir du **Jeudi 27 Juin 2019** : consultation du lycée d'affection, date à laquelle nous ferons parvenir les notifications aux collèges

## I. L'INSCRIPTION AU LYCEE PAUL LANGEVIN

Elle n'est pas automatique et se fait en 2 PHASES OBLIGATOIRES :

**1. Connexion : les** familles se connectent sur le site du lycée, se rendent sur l'article inscription en seconde et impriment le documents, ils finalisent l'inscription **entre le Jeudi 27 Juin 2019 et le Mardi 02 Juillet 2019**. L'application permet à chaque famille d'imprimer :

- le livret d'accueil au Lycée Paul Langevin à télécharger et à conserver** par la famille, afin de prendre connaissance des listes de fournitures scolaire et des différents éléments d'information sur la classe de 2<sup>nde</sup> au lycée Paul Langevin
- le fascicule avec les documents à imprimer, compléter et rapporter au lycée**  
Si vous ne disposez pas d'imprimante, vous pouvez venir procéder à la télé-inscription et retirer un fascicule le **Vendredi 28 Juin 2019 ou le lundi 1<sup>er</sup> juillet** au Lycée Paul Langevin entre 8h30 et 12h30, en apportant la notification et une pièce d'identité

**2. La restitution des documents au lycée Paul Langevin :** les familles devront se présenter selon le planning ci-dessous. Des professeurs seront à leur disposition pour les aider dans leur choix d'option et d'enseignement d'exploration.

Date	Etablissement d'origine
<b>03 Juillet 2019 de 8h30 à 17h30</b>	<b>Jean Macé – redoublants Langevin</b>
<b>04 Juillet 2019 de 8h30 à 17h30</b>	<b>Sellier-Zola</b>
<b>04 Juillet 2019 de 8h30 à 13h00</b>	<b>Etablissements de Nanterre + autres</b>

**Les deux phases sont obligatoires : Imprimer et renseigner les documents puis restituer au lycée les documents selon le planning**  
**Seuls les dossiers complets valideront l'inscription définitivement.**

Attention : les élèves de section européenne ou japonais sont affectés par une commission pédagogique spécifique. Ils ne peuvent pas renoncer à cet enseignement au moment de l'inscription et leur choix d'options est limité.

## II. LE FONCTIONNEMENT PEDAGOGIQUE DU LYCEE PAUL LANGEVIN

Afin que la scolarité de votre enfant se passe au mieux, je me permets de vous rappeler quelques points du fonctionnement :

- Toutes les classes du lycée ont un professeur principal qui coordonne l'équipe des enseignants et peut à tout moment renseigner les parents qui le souhaitent. Il peut également inviter les parents à venir le rencontrer en cas de problèmes scolaires. Les CPE sont également à votre disposition pour toutes les questions relatives à la scolarité de votre enfant
  
- Le carnet de correspondance distribué gratuitement à la rentrée est un lien essentiel entre l'établissement et les familles : le Règlement intérieur, le calendrier annuel, les demandes de rendez-vous, les informations générales, les punitions et sanctions, les absences et retards figurent dans ce carnet qu'il est donc **indispensable** de consulter régulièrement. Il doit être signé par les représentants légaux et l'élève qui doit le présenter en entrant dans l'établissement et chaque fois qu'un membre de la communauté scolaire le demande
  
- Les notes et le cahier de texte peuvent être consultés depuis chez vous sur *pronote.net* grâce à un code d'accès qui vous sera remis à la rentrée
  
- Des fonds sociaux peuvent être attribués par l'établissement en fonction de critères sociaux pour payer une partie de la demi-pension. Les demandes sont déposées auprès de l'Intendance et les aides sont attribuées par une commission interne
  
- Quelques points importants du **Règlement intérieur** :
  - Afin de juguler les retards, la grille ferme à 8h00 précises et aucun retardataire n'est admis dans l'établissement ; Aucun élève retardataire n'est accepté en cours.
  - Les baladeurs, téléphones portables et autres jeux électroniques sont éteints dans les bâtiments et rangés dans les sacs
  - Les élèves doivent adopter une tenue décente conforme à l'image d'un lieu d'enseignement et d'éducation laïcs
  
- Afin que votre enfant intègre au plus vite les enjeux de la seconde, la première journée est entièrement consacrée aux élèves de 2nde. Chaque élève bénéficiera d'un entretien personnalisé avec un(e) enseignant(e)
  
- La rentrée aura lieu **le Lundi 02 septembre 2019**. Selon le planning affiché à l'extérieur du lycée dans la semaine précédente et sur le site internet [www.lyc-langevin-suresnes.ac-versailles.fr](http://www.lyc-langevin-suresnes.ac-versailles.fr)  
La cantine sera ouverte dès le 02/09/2018. Les cartes de cantines et les codes seront distribuées par le professeur principal dès le jour de la rentrée. La réservation des repas via le site du lycée sera opérationnelle dès la réception du code.

Je souhaite à votre enfant une année pleinement profitable pour son apprentissage et son épanouissement personnel et me tiens à votre disposition, ainsi que toute la communauté scolaire, pour vous recevoir, sur rendez-vous au secrétariat.

Avec mes cordiales salutations.

## OPTION SCIENCE et LABORATOIRE ( SL )

Cet enseignement de Sciences Physiques est donné sous forme de travaux pratiques. Les travaux pratiques impliquent un travail expérimental mais aussi un travail de réflexion. Il se destine aux élèves intéressés par les sciences expérimentales. Cet enseignement permet de se former un esprit scientifique : goût de la recherche, résultats expérimentaux à exploiter avec un sens critique...

- **OBJECTIFS :**

- Renforcer les principaux éléments de la culture scientifique et technique.
- Travail la démarche scientifique.
- Mettre en œuvre des capacités expérimentales.
- Renforcer l'autonomie et l'initiative.
- Maîtriser les techniques usuelles de communication et d'information. L'outil informatique y est fréquemment utilisé.

- **ORGANISATION :**

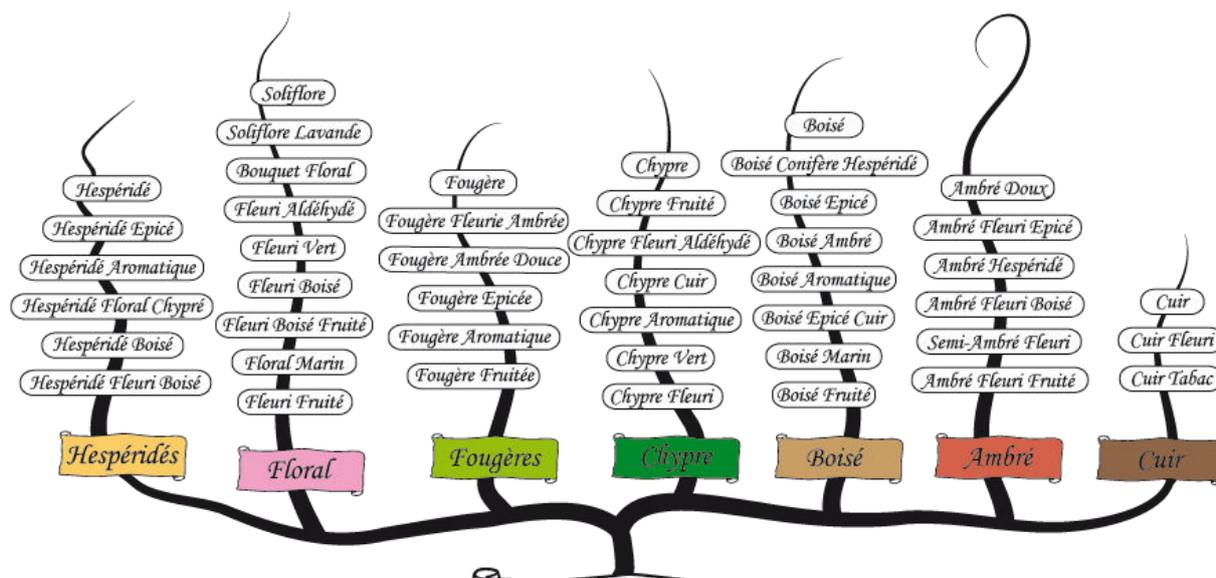
Les élèves travaillent par binôme ou groupe à effectif réduit dans une salle de spécialisée. La durée de chaque séance est d'une heure trente par semaine. L'autonomie et la recherche sont privilégiées à l'aide de la pratique expérimentale.

L'approche par thèmes faisant appel à la chimie et la physique

- **THEMES :**



- L'atmosphère terrestre
- L'environnement
- L'art
- Investigation policière
- Parfum
- Médicament
- La chimie et la cuisine



## OPTION BIOTECHNOLOGIE

L'enseignement d'exploration de biotechnologies offre la possibilité aux élèves de pratiquer des activités technologiques en laboratoires de biotechnologies. Ils découvrent ainsi l'importance de la technologie appliquée en recherche et production de biens ou de services dans les secteurs de la santé, de l'environnement et des bio- industries.

- **OBJECTIFS**

- Aborder des connaissances scientifiques en biologie par une approche concrète.
- Initiation à la démarche expérimentale.
- Tester ses aptitudes à la manipulation.
- Découvrir des activités des métiers relevant des domaines des biotechnologies

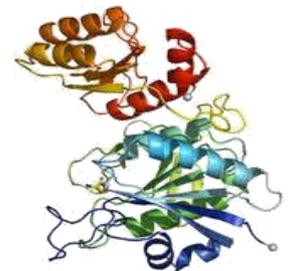
- **ORGANISATION**

Les élèves travaillent par binôme ou groupe à effectif réduit dans une salle de Travaux Pratique spécialisée. La durée de chaque séance est d'une heure trente par semaine. L'autonomie et la recherche sont privilégiées à l'aide de la pratique expérimentale. Les activités sont complétées par des visites sur site (industries, laboratoires).

- **THEMES**



- Bio industries : industries agroalimentaires, pharmaceutiques, cosmétiques.
- Santé : diagnostic, traitement, prévention.
- Environnement : pollution, qualité de l'eau et du sol.
- Microorganisme



- Recherche et développement



**DES ACTIVITÉS TECHNOLOGIQUES DANS LES DOMAINES D'APPLICATION DES BIOTECHNOLOGIES, SOURCES DE SAVOIRS SCIENTIFIQUES ET DE SAVOIRS FAIRE.**

# L'option **LATIN** au Lycée Paul Langevin

---

## **POUR QUOI ?**

- Pour **se cultiver** en parcourant l'histoire, la civilisation, la littérature et l'art antiques
- Pour découvrir une **langue ancienne** tout en consolidant la **maîtrise de la langue française** à travers un travail sur le vocabulaire, l'étymologie, la grammaire...
- Pour développer ses **compétences de rigueur et de logique**
- Pour gagner des **points pour le bac** et avoir un **meilleur dossier pour le post-bac**

## **COMMENT ?**

- 3h./semaine en 2<sup>de</sup> puis 2h. en 1<sup>e</sup> et T<sup>le</sup>, en petits effectifs
- Des **activités variées**
- **Peu de travail demandé à la maison**, si ce n'est apprendre régulièrement ses leçons
- Possibilité d'arrêter l'option entre chaque année du lycée (mais pas en cours d'année)



## **POUR QUI ?**

- Pour les élèves qui en ont fait au collège et souhaitent poursuivre cet enseignement

Mais aussi pour les « **grands débutants** »  
(élèves qui n'ont pas étudié le latin au collège)



L'option japonais consiste en l'apprentissage d'une langue non européenne très différente de celles proposées aux élèves dans le cadre lycéen classique et au système de lecture et d'écriture tout à fait particulier. Cette langue est très peu diffusée (deux établissements dans les Hauts-de-Seine mais plus généralement un seul voire aucun par département) si bien que son enseignement représente une chance offerte aux élèves du lycée Paul Langevin.

### • OBJECTIFS

- Acquérir une compétence tant orale qu'écrite dans le but d'une éventuelle poursuite de l'étude dans le supérieur.
- Développer une autre façon de communiquer par le biais d'une langue dont la syntaxe est a contrario de celles des autres langues enseignées.
- Développer un intérêt pour la culture japonaise par le biais d'activités manuelles et artistiques (*kokeshi, shôgi, go, etc.*).

### • ORGANISATION

La première année est consacrée à l'apprentissage des deux syllabaires (*hiragana* et *katakana*), une cinquantaine d'idéogrammes ainsi que les bases grammaticales de la phrase simple.

Dès la deuxième année et a fortiori en terminale l'usage de la langue parlée est croissant. En fin de terminale les élèves doivent être capables de présenter une des quatre notions qui sont communes à toutes les langues.

### • À NOTER

- Il est recommandé de venir avec force motivation.
- Le foyer socio culturel du lycée gère un club manga (livres et vidéos).
- Le lycée appartient au réseau Colibri (échange entre lycéens) permettant à trois ou quatre personnes de partir trois semaines au Japon pour un montant modéré.



Le Japonais en Seconde est une langue vivante 3 dont l'enseignement est poursuivi en Première et en Terminale générale en tant qu'option. L'affectation en Japonais se fait par la procédure AFFELNET.

## LE FONDS SOCIAL LYCEEN 2019-2020

### De quoi s'agit-il ?

C'est une aide ponctuelle aux familles et aux élèves en situation financière difficile (chômage, décès, divorce, maladie, rupture avec le milieu familial,...).

Il s'agit de répondre rapidement aux difficultés que peuvent rencontrer les familles pour assurer les dépenses liées à la scolarité : frais de demi-pension, de transport, de sorties ou de voyages scolaires, d'achat de fournitures...

### Qui est concerné ?

Tous les élèves de l'établissement, boursiers ou non.

### Comment est examinée la demande ?

Le dossier est examiné de manière anonyme devant une commission qui délibère.

Tous les membres de cette commission sont tenus à une obligation de discrétion.

Le versement de l'aide si elle est décidée est effectuée directement par le service gestionnaire de l'établissement.

### Comment procéder pour en faire la demande ?

Des imprimés sont disponibles à l'intendance, à la vie scolaire et à l'infirmerie.

### Demande d'aide : liste des pièces à fournir et à remettre à l'intendance du lycée Paul Langevin

- Une lettre de demande motivée
- Un relevé d'identité bancaire
- Justificatif de la demande (copie du titre de transport, devis ou facture des fournitures à acheter, devis médical, attestation indiquant le lieu et le montant du séjour ainsi que la participation due par la famille...).
  
- Dernier avis d'imposition
- Dernière notification de la Caisse d'Allocations Familiales
- Dernière quittance de loyer ou justificatif de l'accession à la propriété
- Dernière fiche de salaire ou Pôle Emploi ou Pension
- Crédits et/ou dettes (attestation ou échéancier ou contrat ...) (copie)
- Livret de famille (copie)

## INFORMATIONS SUR L'ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE PAUL LANGEVIN

Comme dans tout établissement scolaire, le lycée Langevin comprend une Association Sportive. Elle est animée par les enseignants d'EPS qui proposent différentes activités sportives en plus des cours d'EPS.

Les activités proposées à la rentrée 2019 au lycée sont les suivantes (les jours et heures ne sont pas encore définis : ils seront communiqués à la rentrée) :

- **Tennis de table**
- **Basket-ball**
- **Natation**
- **Tennis**
- **Musculation**

Chaque activité peut être pratiquée en compétition ou en loisir. Nous participons également chaque année au **Cross** UNSS et à certaines compétitions d'activité pour laquelle un nombre suffisant d'élèves serait inscrit.

En plus de ces activités, des regroupements « festifs » sont organisés dans l'année : participation à la journée nationale du sport, tournoi interne de tennis de table, fête de fin d'année (avec repas et jeux), sortie à Roland Garros...

Votre enfant peut participer à une ou plusieurs activités (pour un tarif de 25 euros pour toute l'année ou 30 euros avec T-shirt offert), changer en cours d'année, pratiquer uniquement en compétition ou en loisir.

Le document joint permet à votre enfant de s'inscrire dès la rentrée s'il le souhaite ; mais il pourra le faire à n'importe quel moment de l'année.

Le document d'inscription est à rendre à un enseignant d'EPS.

Les professeurs d'EPS

**ASSOCIATION SPORTIVE  
DU LYCEE PAUL LANGEVIN  
DE SURESNES**

**PROGRAMME 2019/2020**

<b>Musculation</b> (en même temps que le TT)	<b>Tennis</b>	<b>Basket-ball</b>	<b>Natation</b>	<b>Tennis de table</b>
<u>Lundi, Mercredi, Jeudi et Vendredi</u> de 12h15 à 13h45	<u>Lundi</u> de 12h15 à 13h45	<u>Mardi</u> De 12h15 à 13h45	<u>Mercredi</u> de 15h00 à 17h00	<u>Lundi</u> : 12h30 à 13h30 <u>Mercredi</u> : 12h15 à 13h45 <u>Jeudi</u> : 12h15 à 13h45 <u>Vendredi</u> : 12h15 à 13h45
Mr FAN	Mme MELET	Mme BOIS	Mr JACOB	Mme MELET, Mme BOIS, Mr JACOB, Mr FAN
Lycée	Stade Jean Moulin	Gymnase du Belvédère	Piscine des Raguidelles	Lycée

**Autre activité : Cross départemental (inscription : 2 euros)**

**Dossier d'inscription**

1- La FICHE D'INSCRIPTION dûment renseignée et signée.

2- LE CHEQUE DE COTISATION à l'ordre de " l'association sportive du lycée P.Langevin " :

**25 EUROS ou 30 EUROS avec T-shirt offert →** pour toutes les activités

Pour information : le certificat médical n'est plus obligatoire...mais vous pouvez l'apporter

**PHOTO** : Vous devrez télécharger votre photo sur votre licence sur le site de l'unss :

<http://unss.org> --> Mon Espace OPUSS, puis cliquer sur Créé ton compte licencié

**LOL** (Licence On Line) (en haut à droite) OU l'envoyer à Isabelle.Melet@ac-versailles.fr

**Début des cours le lundi 16 septembre**

## Information concernant les données recueillies sur les fiches d'inscription

Les informations recueillies par le Lycée Paul Langevin font l'objet d'un traitement informatique destiné au système d'information dénommé *ARENA* et aux logiciels de gestion pédagogiques *Indexeducation*. Ces systèmes permettent d'assurer la gestion administrative et pédagogique des élèves, d'établir des statistiques par le Ministère de l'Éducation Nationale. Les maires des communes de résidences des élèves, les conseillers d'information et d'orientation, les agents habilités des collectivités locales, organismes de sécurité sociale, les caisses d'allocations familiales sont également destinataires d'information nécessaires à l'accomplissement de leurs missions. Chaque parent peut avoir accès aux informations pédagogiques concernant son enfant sur *Pronote.net* pour lesquels ils recevront un identifiant et un mot de passe.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à *Mme le Proviseur – Lycée Paul Langevin – 2, rue Payret-Dortail – 92150 Suresnes.*